

## Séance du 14 juillet 2008

Étaient présents, le bourgmestre Pierre Wies, les échevins Georges Ginter et Paul Weiler et les conseillers Karin Gratia, Claudine Kettel, Patric Glodt, Pascal Clemen, Claude Kirpach et la secrétaire communale Christiane Hamus-Hermes. José Alcides dos Santos Mendes n'était pas présent.

Le conseil communal prend certaines décisions au niveau de l'organisation scolaire et au niveau de contrats avec le personnel enseignant. Ainsi, la démission honorable de leur fonctions d'instituteur est accordée à MM. Paul Flies, (retraite) Michel Groben et Christian Lamy. Mme Henriette Goerens-Fohl obtient un congé pour travail à mi-temps pour des raisons personnelles à partir de l'année scolaire 2008/2009. Un congé de maternité de 16 semaines à partir du 7 septembre 2008 suivi d'un congé parental à plein temps de deux fois 6 mois est accordé à Mme Michèle Zulian-Kauffmann. Sont nommés aux postes vacants Mmes Nadine Hoffmann, Carmen Wantz-Kohnen et Suzette Schannel-Serres ainsi que M. Claude Bock.

Les taux de l'impôt foncier 2009 sont fixés comme suit: A (exploitations agricoles) 295%, B1 (maisons de commerce) 400%, B3 (maisons à usage mixte) 295% et B4 (maisons unifamiliales) 145%. (mêmes taux que les années précédentes)

Le taux de l'impôt commercial 2009 reste fixé à 285%.

Le plan de gestion des forêts de la commune, dressé par l'Administration des Eaux et Forêts est approuvé.

Les conseillers approuvent le projet pour l'installation d'une Bëschcrèche dans l'ancien local des Scouts dans la Rue de Mersch au montant total de 399 922 €.

Approuvé est aussi le projet pour l'aménagement d'une Maison de Jeunes à l'ancien Home St Joseph pour 641 493 €.

En ce qui concerne l'organisation des cours de musique dispensés par l'Ugda, le conseil communal charge le collège des bourgmestre et échevins de signer la convention rectifiée avec l'Union Grand-Duc Adolphe pour lui confier les cours de musique. L'organisation rectifiée des cours de musique pour l'année scolaire 2008/2009 a été approuvée en même temps.

Le conseil approuve le devis supplémentaire pour les travaux de mise en conformité de la Maison Relais à Larochette, demandés par le Ministère de la Famille, au montant total de 23 755,40 €.

La convention entre le Forum de l'Emploi et le collège échevinal pour l'introduction d'un Bummelbus est confirmée.